

Demande de carte de réduction SNCB

Carte de réduction 50 % à partir de 12 ans

Sur le territoire belge les enfants en-dessous de 6 ans voyagent gratuitement. Entre 6 et 12 ans ils bénéficient d'une réduction de 50 %. Pour continuer de bénéficier de cet avantage, la personne handicapée doit introduire une demande de carte de réduction (Carte Intervention Majorée) auprès de la SNCB.

Rendez-vous au guichet de la gare la plus proche entre 07h30 et 19h, le guichetier vérifiera la demande en interrogeant la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale au moyen de la carte d'identité du bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM). Son statut a été renseigné dans la Banque Carrefour par sa mutuelle.

En cas d'une réponse positive de la Banque Carrefour, la carte plastifiée sera imprimée. Cette carte de réduction est **nominative** et **non cessible**.